

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION DE LA NATURE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES NORMES ET DU CONTRÔLE



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF ENVIRONMENT,
PROTECTION OF NATURE AND
SUSTAINABLE DEVELOPMENT

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF STANDARDS AND CONTROL

Tableau synthétique des avis donnés par le MINEPDED pour la délivrance des autorisations de déversement des eaux usées par le MINEE :

SESSION DE JANVIER 2020 :

N°	Nom de la structure	Constats	Recommandations	Décisions finales
1.	INTERNATIONAL BUSINESS INDUSTRIES (IBI) <i>Société spécialisée dans la production du savon de Marseille</i> BP : 12 074 Douala	- non fiabilité du bulletin d'analyse des eaux usées du fait de la non signature dudit bulletin par un responsable du laboratoire CPCI comme indiqué ; - résultats d'analyses des eaux usées peu réalistes au regard du mode de traitement appliqué (fosse de rétention uniquement); - absence d'informations sur les débits et fréquence de déversement des eaux usées; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- présenter un bulletin d'analyse des eaux usées rejetées certifié ; - appliquer un mode de traitement des eaux usées adapté au type d'activité menée (traitement biologique et/ou chimique); - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - préciser les débits et fréquence de déversement des eaux usées; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis non favorable
2.	"SOPROICAM" Sarl <i>Société spécialisée dans la fabrication des tourteaux de soja</i> BP : 13 135 Douala	- absence d'informations sur les débits et fréquence de déversement des eaux usées; - présence d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser la fréquence et les débits de déversement des eaux usées industrielles ; - déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées déversées; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées
3.	PROMETAL I " S.A Société spécialisée dans le laminage du fer, le profilage des tôles et le tréfilage du fil de fer BP : 3061 Douala	- absence de précision sur le système de traitement des eaux usées; - absence d'informations sur l'origine des eaux usées déversées ; -inexistence d'un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits de rejets ; - existence d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées qui est d'ailleurs non conforme;	-préciser l'origine des eaux usées déversées ; - installer un compteur volumétrique pour effectuer avec précision les mesures des débits des eaux usées déversées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois ; -faire analyser les eaux usées par un laboratoire agréé à cet effet à une fréquence trimestrielle et produire des bulletins d'analyse conforme;	Avis non favorable

		- absence précision sur les points de prélèvement des échantillons d'eaux usées analysés ; - valeur de la teneur en Chrome (Cr=0.000 mg/L) non réaliste au regard du type d'activité menée ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	-préciser clairement les points de prélèvement des échantillons d'eaux usées analysés ; -au regard du type d'activité menée, présenter les valeurs réelles de la teneur en chrome ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	
4.	HOKA INDUSTRIE Sarl <i>Société spécialisée dans la production du détergent</i> BP : 15 429 Douala	- absence de précision sur la provenance des eaux usées ; - inexistence d'un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées déversées dans l'environnement ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser l'origine des eaux usées déversées ; - installer un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées déversées dans l'environnement et déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées rejetées ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées
5.	NEPTUNE OIL S.A (station-service) BP : 4780 Douala pour ses trois (03) stations-service de Logpom, Kotto et Ngodi Bakolo	- origine des eaux usées non précisée ; - valeurs des débits des eaux usées déversées par heure, jour et par mois identiques pour les trois (03) sites, cette situation semble irréaliste ; - dans le cas de la station-service de Ngodi-Bakoko, la valeur du débit des eaux usées rejetées par mois est incohérente : dans le rapport, le débit est de 96 m³/mois tandis qu'il est de 120 m³/mois au niveau de la fiche d'enquête publique ; - bulletins d'analyse des différents sites scannés, constituant ainsi une manœuvre non administrative ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser l'origine des eaux usées déversées dans l'environnement ; - effectuer à nouveau les mesures des débits des eaux usées déversées par heure, par jour et par mois pour chacun des trois (03) sites afin d'avoir des valeurs des débits différentes et plus réalistes ; - harmoniser la valeur du débit des eaux usées rejetées par mois pour le cas de la station-service Ngodi-Bakoko, aussi bien dans le rapport que sur la fiche d'enquête publique ; - présenter les originaux des bulletins d'analyse des eaux usées ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; -fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis non favorable pour les trois (03) dossiers
6.	Société Africaine de Sel (SASEL) S.A <i>Société spécialisée dans la production du sel alimentaire</i> BP : 14 304 Douala	-absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées ; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	-préciser la fréquence de déversement des eaux usées dans l'environnement ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de la mise en œuvre des recommandations ci-énoncées

7.	TRANSITALIA S.A société spécialisée dans le transport et la logistique des marchandises BP : 12 536 Douala	- absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées ; - non prise en compte lors de l'analyse des eaux usées des paramètres chimiques tels que: les hydrocarbures totaux, les huiles et graisses, l'azote KJELDAHL (NTK) et le phosphore total; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser la fréquence de déversement des eaux usées ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - tenir compte des hydrocarbures totaux, des huiles et graisses ,du NTK et du phosphore total lors de l'analyse des paramètres physico-chimiques des eaux usées ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées
8.	GANESHA CAMEROUN Sarl Société spécialisée dans la collecte et le recyclage des métaux non ferreux BP : 4406 Douala	- pH trop acide (pH = 3), ce qui n'est pas favorable à la survie des espèces aquatiques dans les milieux récepteurs et laisse supposer que la teneur en Plomb est élevée ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs (cours d'eau, lacs et étangs).	- effectuer une analyse physico-chimique complémentaire pour obtenir les concentrations des polluants représentatifs de l'activité menée notamment le Plomb, le Nickel et le Cadmium ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux et faire analyser les paramètres desdits milieux avant le début des déversements.	Avis non favorable pour cause de la non prise en compte des métaux lourds représentatifs de l'activité lors de l'analyse des eaux usées
9.	IMAGE Sarl pour son établissement hôtelier SKY HOTEL (Hôtellerie, Restauration et Tourisme) BP : 1031 Douala	- non identification du partenaire chargé de la collecte de ses boues de vidange ; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées.	-confier la collecte et l'enlèvement des boues de vidange à une structure détentrice d'un permis environnemental en matière de gestion de ce type de déchets ; - faire accompagner toutes opérations d'enlèvement des déchets liquides par des manifestes de traçabilité de déchets; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle.	Avisfavorables sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées
10.	PLASTICAM S.A Société spécialisée dans la fabrication du plastique et des cartons ondulés BP : 4071 Douala	- présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - non précision de l'origine des eaux usées déversées dans l'environnement ; - absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser l'origine des eaux usées déversées ; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées et déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées rejetées dans l'environnement ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées
11.	UNALOR société spécialisée dans la production des allumettes BP : 4071 Douala	- présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - non clarification sur la provenance des eaux usées déversées dans l'environnement ; - absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées ;	- préciser clairement l'origine des eaux usées déversées ; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées et déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées rejetées dans l'environnement ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées

		-absence d'informations sur le milieu récepteur final.	paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	
12.	INDUSTRIELLE CAMEROUNAISE DES CACAOS <i>Société spécialisée dans la transformation du cacao</i> BP : 570 Douala	- présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - non précision de la provenance des eaux usées déversées dans l'environnement ; - absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- préciser clairement la provenance des eaux usées déversées ; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées et déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées rejetées dans l'environnement; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées

SESSION DE MAI 2020 :

N°	Nom de la structure	Constats	Recommandations	Décisions finales
1.	CORLAY CAMEROUN S.A <i>pour ses stations-service MRS de Liberté 2 et NjoNjo (spécialisée dans la distribution de l'ensemble des produits pétroliers)</i> BP : 214 Douala	- existence d'un Décanteur/déshuileur pour le traitement des eaux usées avant déversement ; - non fiabilité du système de traitement des eaux usées ; - absence de clarté sur les points de prélèvement des eaux usées ; - teneur en MES, DBO₅ et hydrocarbures totaux supérieures aux valeurs de référence admises sur le plan national; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - inexistence des compteurs volumétriques pour mesurer les débits de rejet avec précision ; - absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs.	- au regard des teneurs élevées en MES, DBO₅ et hydrocarbures totaux d'une part et en attendant d'améliorer le système de traitement des eaux usées d'autre part, arrêter tout déversement des eaux usées sur le réseau public, les faire collecter par des sociétés agréées à cet effet et accompagner toutes opérations d'enlèvement ou de collecte des eaux usées par des manifestes de traçabilité des déchets ou, procéder tout simplement au curage des rigoles publiques dans un périmètre d'environ 15 m autour de la station afin d'éviter le reflux des eaux de rejets vers lesdits bacs et faciliter leur écoulement vers le réseau public ; - fournir des précisions sur les points de prélèvement exactes des échantillons d'eaux usées analysées (avant et après traitement) ; - faire analyser les eaux usées traitées ou collectées à une fréquence trimestrielle ; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées et déclarer tous les trois (03) mois les quantités réelles d'eaux usées déversées ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux.	Avis non favorable
	COMPLEXE INDUSTRIEL DU CAMEROUN (CIC) Sarl <i>spécialisée dans la</i>	- incohérence entre les informations contenues dans le rapport d'enquête publique et les activités menées par CIC Sarl. Le rapport d'enquête publique parle d'une station-service	- présenter un dossier adapté aux activités du Complexe Industriel du Cameroun (CIC) Sarl ; - mesurer l'élévation de température du milieu récepteur au moment du rejet des eaux usées traitées ;	Avis non favorable

2.	<i>fabrication du savon et de l'huile végétale BP : 6083 Douala</i>	pourtant il s'agit d'une huilerie-savonnerie (Page 3 II.b du rapport d'enquête publique); - similitude entre les valeurs de débit de CIC Sarl et celles de certaines structures notamment la station- service Njo Njo ; - absence de mesure de l'élévation de température du milieu après rejet des eaux usées traitées ; - teneurs en MES supérieures à la valeur de référence admise sur le plan national pour les savonneries (<10 mg/l); - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - absence d'informations sur la fréquence de déversement des eaux usées ; - inexistence d'un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits de rejet; - absence d'informations sur le milieu récepteur.	- améliorer le fonctionnement du décanteur déshuileur afin de réduire les teneurs en MES ; - installer un compteur volumétrique pour effectuer avec précision les mesures des débits des eaux usées déversées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois ; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final.	
3.	Société Camerounaise de Palmeraies (SOCAPALM) S.A pour ses usines de Mbongo, Edéa, Eséka, Kienké, Dibombari et Mbambou (spécialisée dans la production d'huile de palme) BP : 691 Douala	<u>Observations générales :</u> - absence d'informations sur les débits et fréquences de déversement des eaux usées ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs finaux; - description identique du système de traitement des eaux usées pour tous les six (06) sites au regard des rapports d'enquête publique soumis. Ce qui entre en contradiction avec les informations révélées par les Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) desdites installations ; - inexistence des compteurs volumétriques pour mesurer avec précision les débits de rejet. <u>Observations spécifiques</u> 1) Pour les sites de MBONGO ET ESEKA :	<u>Pour les usines de KIENKE, EDEA, DIBOMBARI et MBAMBOU :</u> - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - installer des compteurs volumétriques pour effectuer avec précision les mesures des débits des eaux usées déversées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois; - préciser la fréquence de déversement des eaux usées ; - améliorer le système de traitement des eaux usées pour réduire les teneurs en DCO, DBO₅ et NTK ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux. <u>Pour ce qui est des sites spécifiques de MBONGO et d'ESEKA :</u> - fournir des dossiers présentant le système de traitement des eaux usées spécifiques à chaque site ainsi que les bulletins d'analyse desdites eaux.	Avis favorables pour les sites de KIENKE, EDEA, DIBOMBARI et MBAMBOU sous réserve de l'application des recommandations ci-énoncées Avis non favorables pour les sites de MBONGO et d'ESEKA

		- non présentation des bulletins d'analyses des eaux usées traitées ; 2) Pour les sites de KIENKE, EDEA, DIBOMBARI et MBAMBOU : - des teneurs en DCO, DBO₅, Azote kjeldahl Total (NTK) et MES supérieures aux valeurs de référence admises sur le territoire national pour les sites de KIENKE, EDEA et MBAMBOU mais avec des taux d'abattement élevés en ce qui concerne le traitement des eaux usées au regard de l'exploitation des rapports d'analyses des eaux de lagunes. Ce qui montre que les systèmes de traitement mis en place fonctionnent normalement. Il s'agit notamment de : ❖ 98, 87 % pour la DCO, 99,26 % pour la DBO₅, 76, 43 % pour le NTK et 98, 85 % pour les MES pour le cas du site d'EDEA ; ❖ 99, 37 % pour la DCO, 99,45% pour la DBO₅, 87,50 % pour le NTK et 98, 62 % pour les MES pour le cas du site de la KIENKE ; ❖ 98,27% pour la DCO, 99,13% pour la DBO₅, 80,99% pour le NTK et 99, 12% pour les MES pour le cas du site de MBAMBOU.		
--	--	---	--	--

SESSION DE JUILLET 2020

	Nom de la structure	Constats	Recommandations	Décisions finales
1.	- Société Camerounaise des Dépôts pétroliers(SC DP) - BP : 2271 - Douala - pour ses dépôts de Nsam, Olézoa, Belabo, Ngaoundéré,	- Existence d'un système de traitement des eaux usées (décanteur/déshuileur) - absence d'informations sur les débits et fréquence de déversement des eaux usées; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées dans tous	- préciser la fréquence de déversement des eaux usées; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - au regard des charges polluantes élevées en Azote Kjeldahl total pour le site d'Olézoa et du Cadmium pour les sites, Nsam et Mboppi, améliorer les systèmes de traitement des eaux usées; - transmettre les résultats d'analyses du Plomb, du Baryum et du Mercure pour tous les sites et du Cadmium pour le site de Bessengué au regard de leur toxicité	

	Port de Pêche, Mboppi, Bessengué, Garoua et Fuel Deïdo - (spécialisée dans le stockage des produits pétroliers) - -	les rapports d'enquête publique ; - teneur en Azote Kjeldahl total élevée pour le site d'Olézoa (12,8mgN/l) ; - teneurs en Cadmium élevées pour les sites de Nsam (0,070 mg/l) et de Mboppi (0,061 mg/l) ; - non présentation des résultats des analyses des métaux lourds dans tous les bulletins d'analyse des eaux usées notamment le Plomb, le Mercure, le Baryum, l'Arsenic, le Fer, l'Étain, le Nickel, le Cobalt, le Cuivre, etc... ; - absence des manifestes de traçabilité relatifs à l'enlèvement des boues de décantation par l'entreprise SECA ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs finaux ; - absence des éléments qui ont fait l'objet de l'opposition des populations sur les sites de Nsam-Olézoa lors de l'enquête publique.	pour l'environnement et la santé humaine ; - accompagner toute opération d'enlèvement des boues de décantation par des manifestes de traçabilité des déchets ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux et faire analyser les paramètres desdits milieux avant le début des déversements ; - présenter les éléments qui ont fait l'objet de l'opposition des populations sur les sites de Nsam-Olézoa lors de l'enquête publique ; - installer un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées déversées dans l'environnement et les déclarer à une fréquence trimestrielle. -	- - - - Avis non favorables
2.	- Société SONADI Sarl BP : 15372 Douala - - pour ses supermarchés KADO de Bonapriso, Bonakouamouang et de Bonamoussadi - (spécialisée dans le commerce général-boucherie-charcuterie) - -	- non-conformité du système de traitement des eaux usées (l'on note uniquement l'existence de fosses septiques pour la collecte des boues de vidanges qui se font généralement par des structures qui les déversent dans la nature sans traitement préalable) ; - bulletin d'analyse des eaux usées identique pour les trois (03) supermarchés ; - absence de compteurs volumétriques pour mesurer les débits de rejet avec précision ; - absence d'informations sur la fréquence de	- présenter un bulletin d'analyse des eaux usées spécifique à chaque supermarché ; - se rassurer à chaque fois que la collecte des boues de vidange soit accompagnée des manifestes de traçabilité des déchets ; - mettre en place un système de traitement approprié des eaux usées sur chacun de ses sites ; - installer un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées déversées dans l'environnement et les déclarer à une fréquence trimestrielle ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux et faire analyser les paramètres desdits milieux avant le début des déversements.	- - - - Avis non favorables

		déversement des eaux usées ; - résultats des analyses peu fiables au regard de l'activité menée et du système de traitement des eaux usées mis en place ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs finaux. -		
--	--	--	--	--

SESSION DE SEPTEMBRE 2020

N°	Nom de la structure	Constats	Recommandations	Décisions finales
3.	SOCIETE SUCRIERE DU CAMEROUN (SOSUCAM) S.A BP : 857 Yaoundé <i>pour ses sites de Nkoteng et de Mbandjock (spécialisée dans la production du sucre)</i>	- absence de système de traitement des eaux usées pour les deux (02) sites ; - absence d'informations sur les débits et fréquences de déversement des eaux usées; - inexistence de compteurs volumétriques pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement ; - absence d'informations sur les points de prélèvement des eaux usées analysées ; - incohérence des résultats d'analyses des eaux usées pour le site de Nkoteng. En effet, il est observé une inadéquation entre la teneur en Matière en Suspension (MES) excessivement élevée (1235,0 mg/l) pourtant celle de la DBO₅ (50 mg/l) est dans la limite admise sur le plan national ; - teneurs en MES (90 mg/l), DBO₅ (626 mg/l) et DCO (1224 mg/l) excessivement au-dessus de la valeur de référence admise pour le site de Mbandjock; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées pour chacun des deux (02) sites ; - non prise en compte du phosphore total lors de l'analyse des eaux usées au regard des intrants utilisés;	- aménager sans délai un système performant de traitement des eaux usées pour chacun des deux (02) sites ; - préciser les débits et fréquence de déversement des eaux usées ; - installer des compteurs volumétriques pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois ; - préciser les points de prélèvement des échantillons des eaux usées analysées; - privilégier la réutilisation des eaux de lavage des cultures pour l'irrigation des champs ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle et considérer le phosphore total lors de l'analyse des paramètres physico-chimiques ; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux et faire analyser les paramètres desdits milieux avant le début des déversements.	Avis non favorables

		- absence d'informations sur les milieux récepteurs finaux.		
4.	SOCIETE NEPTUNE OIL S.A BP : 4780 Douala <i>pour ses stations-service de Nyalla et de Bonamoussa di (spécialisée dans la distribution des produits pétroliers)</i>	- absence du rapport d'enquête publique de la station-service de Mbanga Bakoko; - existence de système de traitement des eaux usées pour les (02) sites de Nyalla et Bonamoussadi. Lesdits systèmes qui sont constitués de décanteur/déshuileur servant pour le traitement des eaux usées avant déversement dans les rigoles publiques ; - non présentation des bulletins d'analyse des eaux usées pour les sites de Nyalla et Bonamoussadi; - absence d'informations sur les débits et fréquence de déversement des eaux usées ; - inexistence de compteurs volumétriques pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement ; - absence d'informations sur les milieux récepteurs finaux.	- transmettre le rapport d'enquête publique de la station-service de Mbanga Bakoko ; - présenter les bulletins d'analyse des eaux usées, spécifiques à chacune des stations-service ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - préciser les débits et fréquence de déversement des eaux usées ; - installer des compteurs volumétriques pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois; - fournir les informations sur les milieux récepteurs finaux et faire analyser les paramètres desdits milieux avant le début des déversements.	Avis non favorables
5.	BOULANGERIE MOULIN DE FRANCE BP : 12726 Douala <i>pour ses installations sises au Boulevard du 20 Mai (spécialisée dans la production et la distribution de pains et d'autres denrées alimentaires)</i>	- existence d'un système de traitement des eaux usées constitué des fosses septiques et de puisards pour les eaux usées issues de toilettes et de cuisine ; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées et non prise en compte de la température lors de l'analyse des paramètres physico-chimiques ; - incohérence sur les résultats d'analyses des eaux usées au regard de l'activité: les analyses révèlent des teneurs en MES (117,2 mg/l), DCO (499 mg/l) et Azote total (15,5 mg/l) au dessus des valeurs de référence admises utilisées et une présence en matière fécale importante; - absence d'informations sur les débits et fréquence de déversement des eaux usées ;	Au regard des insuffisances constatées : - refaire les analyses des eaux usées provenant exclusivement de la Boulangerie Moulin de France et organiser une mission conjointe MINEPDED/MINEE à l'effet d'examiner l'origine exacte des teneurs élevées en matière polluante ; Dans le cadre des activités futures : - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - préciser les débits et fréquence de déversement des eaux usées ; - installer un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois ; - fournir des précisions sur les points de prélèvement exactes des échantillons d'eaux usées analysées ou de faire prélever les échantillons d'eau à analyser à l'exutoire des canalisations de la Boulangerie Moulin de France, avant que ces eaux ne se mélangent avec celles des égouts publics ;	Avis non favorable

		- inexistence d'un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- faire aménager des bassins de traitement des eaux usées pour réduire les teneurs en MES, DCO et Azote total ; - inclure la température lors de l'analyse des paramètres physico-chimiques ; - fournir les informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	
6.	BOULANGERIE PATISserie ELYSEE ONE pour ses installations situées à l'avenue FOCH BP : 1156 Yaoundé (spécialisée dans la production et la distribution de pains et d'autres denrées alimentaires)	- existence d'un système de traitement des eaux usées constitué des fosses septiques et de puisards pour les eaux usées issues de toilettes et de cuisine ; - présentation d'un seul bulletin d'analyse des eaux usées ; - absence d'informations sur les débits et fréquences de déversement des eaux usées ; - inexistence d'un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement ; - non identification du partenaire chargé de la collecte des eaux usées ; - absence de manifestes de traçabilité relatifs à l'enlèvement des eaux usées ; - absence d'informations sur le point de prélèvement des eaux usées analysées ; - absence d'informations sur le milieu récepteur final.	- fournir l'identité de son partenaire de collecte et d'enlèvement des eaux usées ; - faire accompagner toute opération d'enlèvement des déchets liquides par des manifestes de traçabilité ; - préciser les débits et fréquence de déversement des eaux usées ; - installer un compteur volumétrique pour mesurer avec précision les débits des eaux usées rejetées dans l'environnement et déclarer les quantités réelles d'eaux usées déversées tous les trois (03) mois ; - faire analyser les eaux usées à une fréquence trimestrielle ; - fournir des précisions sur les points de prélèvement des échantillons d'eaux usées analysées ; - fournir des informations sur le milieu récepteur final et faire analyser les paramètres dudit milieu avant le début des déversements.	Avis favorable